



ADMINISTRATION MUNICIPALE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 14 AVRIL 2022

DELIBERATION N° 036 - 04 – 2022 - Direction Générale des Services - Direction des Finances**VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2022**

(La Commission des Affaires Générales, Finances, Ressources Humaines,  
qui s'est réunie le 6 avril 2022 a émis un avis favorable)

**Le Maire certifie :**

➤ que le compte-rendu  
de cette délibération a  
été affiché en Mairie le  
28 AVR. 2022

➤ que la convocation du  
Conseil Municipal avait  
été faite le 7 Avril 2020.

➤ que le nombre des  
membres en exercice  
étant de 39,

Présents..... 29

Représentés..... 08

Excusés..... 0

Absents..... 2

Total des votes..... 37

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi 14 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni à la Salle de l'échange de la Médiathèque Antoine Louis Roussin, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

**ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :**

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO – Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Sylvie PAYET – Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY - Patrice ELLAMA – Vincent TERGEMINA – Charles André SAINT PIERRE - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE – Jack TAVEL - Sabrina RAMIN - Axel BOUCHER – Noëlle CHANE FAN – Fabienne BORNEO - Philippe LE CONSTANT – Jean Luc JULIE – Valérie DIJOUX

**ONT DONNE PROCURATION :** Fara ARMOUGOM à Patrice SELLY - Anrifadjati TOILIBOU à Jean François CATAN - Marie Sabine SAUTRON à Sarah SALAH – ALY – Christelle HOAREAU à Odile DAMOUR – Ruddy VOULAMA à Ridwane ISSA – Evelyne GLENAC à Patrice ELLAMA - Sophie AUDIFAX ép. LEBON à Vincent TERGEMINA - Patrick DALLEAU à Valérie DIJOUX –

Le Maire, **ABSENT EXCUSE :**



**ABSENTS :** Alicia HAYANO – Hans DIJOUX

**Secrétaire de séance**

Patrice BOULEVART

Le Président rappelle à l'Assemblée que les recettes fiscales provenant des impôts locaux constituent une source de financement importante du budget communal.

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi du 28 juin 1982 ;

Vu la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 ;

Vu l'article 1639A du Code Général des Impôts ;

Considérant la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2022 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties ;

Considérant le gel du taux de la taxe d'habitation à hauteur de celui appliqué en 2019 du fait de la réforme de la fiscalité directe locale depuis 2020 ;

Considérant l'absence de pouvoir de taux de l'Assemblée sur le taux de la taxe d'habitation depuis 2020 ;

Considérant les états fiscaux 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 ;

Le Président propose à l'Assemblée :

- De voter, les taux d'imposition suivants pour l'année 2022 :

	Taux voté 2021	Taux voté 2022
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	49,36 %	<b>49,36 %</b>
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	45,10 %	<b>45,10 %</b>

- D'inscrire, au vu de l'état n°1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales, le produit fiscal attendu au budget primitif de l'année 2022 :

	Taux 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produits prévisionnels 2022
<b>Taxe d'habitation (a)</b>			<b>585 688</b>
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties (b)</b>	49,36%	31 453 000	15 525 201
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties (c)</b>	45,10%	285 200	128 625
<b>Total Produit Fiscal voté (b+c)</b>			<b>15 653 826</b>
<b>Versement dû au coefficient directeur (d)</b>			<b>3 327 199</b>
<b>Allocations compensatrices (e)</b>			<b>2 590 959</b>
<b>Total produit à inscrire au Budget Primitif 2022 (compte 7311 et 74834) (a+b+c+d+e)</b>			<b>22 157 672</b>

3. De l'autoriser ou d'autoriser l'adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires.

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à la majorité (- 2 abstentions : MM Philippe LE CONSTANT – Jean Luc JULIE) les propositions du Président.

Fait à Saint Benoît les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé.

*Le Maire,*

  
*Patrice SEELY*

